
PANAMA – GAC : Recommandations du Conseil d'administration et du GAC et réunion de mise en œuvre
Mardi 26 juin 2018 – 10h30 à 11h15 EST
ICANN62 | Panama City, Panama

MANAL ISMAIL : Bonjour, merci de bien vouloir prendre place. Nous allons commencer dans une minute.

Merci à tous d'être revenus dans la salle à temps. Nous commençons notre séance avec le BGRI. C'est le groupe de travail conjoint GAC-Conseil d'Administration sur les questions relatives aux avis du GAC. Nous travaillons actuellement à rendre plus efficaces les avis du GAC pour le Conseil d'Administration. Pour ce faire, nous allons nous pencher sur le registre de demandes d'intervention ainsi que sur d'autres questions liées à la relation entre le Conseil d'Administration et le GAC.

Le groupe BGRI est coprésidé par Maarten côté Conseil d'Administration et moi-même côté GAC.

MAARTEN BOTTERMAN : C'est un plaisir de me retrouver ici devant vous. Il s'agit vraiment d'une coopération entre le GAC et le Conseil d'Administration pour faciliter notre travail dans la mesure du possible. Je pense

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

que nous avons beaucoup amélioré notre travail et nous nous comprenons de mieux en mieux.

Ceci dit, Manal vous a parlé du fait que beaucoup d'entre vous sont là pour la première fois, y compris des pays qui ont rejoint récemment le GAC et des nouveaux représentants qui viennent aux réunions. Il y a eu un atelier de renforcement des capacités. Et nous avons donc proposé de participer à ces ateliers pour parler un petit peu de ce que fait le Conseil d'Administration et pour mettre l'accent sur ce processus conjoint qui a lieu entre le Conseil d'Administration et le GAC.

Je pense que cela est utile pour que l'on puisse mieux cibler le fond de nos questions, des dossiers que nous traitons et pour que nous puissions mieux nous comprendre.

Ceci dit, je vais passer au premier point de notre ordre du jour.

MANAL ISMAIL :

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Administration de cette proposition. Nous avons envisagé la possibilité de faire un séminaire en ligne après Panama et avant Barcelone. C'est également une mesure très utile

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux autres membres du Conseil d'Administration ici présents, Becky, Leon

et d'autres membres du Conseil d'Administration qui se trouvent dans la salle.

Maintenant, je vais donner la parole à David.

DAVID OLIVE :

Maarten, je voulais tout simplement faire une petite introduction par rapport aux différentes étapes de traitement de l'avis du GAC. Nous avons, Christine Willett et moi-même, une équipe interne qui nous aide à préparer tout cela et à nous assurer que l'avis est bien compris par le Conseil d'Administration.

Dans ce processus, nous nous penchons sur les avis historiques du GAC pour nous assurer qu'il y ait un registre public et correct de ces avis qui ont été publiés dans la mise en œuvre de cet avis. Voilà le sujet sur lequel nous voulons parler aujourd'hui et je vais, donc, donner la parole à ma collègue qui va vous parler de la situation actuelle.

CHRISTINE WILLETT :

Christine Willett d'ICANN Org.

Diapositive suivante s'il vous plaît. Comme David l'a dit, nous travaillons pour nous assurer que l'organisation ICANN fournit

au Conseil d'Administration tout le matériel nécessaire pour bien comprendre l'avis du GAC.

En 2017, on nous a demandé de nous assurer que le Conseil d'Administration considère de manière appropriée tous les avis du GAC. Le GAC et le Conseil d'Administration se sont mis d'accord par rapport aux sujets qui ont été traités, les avis qui ont été traités et les avis qui ont été mis en œuvre. Pour essayer de mettre en place cela, nous avons entrepris la tâche de retracer les différents avis du GAC depuis le communiqué de Beijing. Nous avons donc collecté tous ces avis jusqu'à l'ICANN61 à San Juan.

Nous avons publié chaque avis, chaque communiqué. Nous avons identifié les points de l'avis qui nécessitaient une action de la part du Conseil d'Administration. Nous avons établi un tableau de bord et nous avons documenté l'évidence par rapport à la considération au traitement par le Conseil d'Administration de ces points qui nécessitaient une action de leur part.

Nous avons également inclus l'état de situation en termes de mise en œuvre de chacun de ces avis.

À Abu Dhabi, nous avons présenté un rapport au GAC, un rapport long et assez détaillé, un tableur avec ces informations. Et c'est ce que vous voyez dans cette diapositive. Il y a 173 points d'avis

du GAC qui ont été considérés par le Conseil d'Administration. Il y a 15 points qui sont en souffrance encore et qui doivent être considérés par le Conseil d'Administration plus tard. Et plus récemment, je suis sûr que tout le monde comprend cela, dans le communiqué de San Juan, il y avait quatre points dont le traitement a été reporté par le Conseil d'Administration.

Diapositive suivante s'il vous plaît. On ne voit pas correctement la diapositive mais il devrait y avoir un schéma où l'on voit comment de points on a dans chaque catégorie. On a cinq étapes pour le traitement d'un avis du GAC, comme Manal l'a dit on a un registre de demandes d'intervention, qui est un outil et un processus pour faire un suivi des différents avis du GAC dans les différentes étapes. Donc la première étape, c'est la réception et publication de l'avis du GAC. L'étape 2, c'est la compréhension par le Conseil d'Administration de l'avis du GAC. L'étape 3 concerne les points qui doivent être évalués et considérés. L'étape 4 concerne la mise en œuvre une fois que l'avis du GAC a été considéré et qu'il a demandé à l'ICANN de mettre en place cet avis. Et finalement, l'étape 5, c'est la clôture de cette demande d'intervention.

Nous avons 19 points qui sont à l'étape 3, évaluation et considération, sept points qui sont encore à la phase de mise en œuvre par ICANN Org et 147 points qui sont clos.

MANAL ISMAIL : Pour ce qui est de l'avis du GAC dont le traitement a été reporté, est-ce que cela rentre dans la catégorie 3 ? Où est-ce qu'on peut le mettre ? Le fait que le traitement de l'avis du GAC a été reporté, ce cas de figure, où est-ce qu'on peut le mettre dans ce schéma ?

CHRISTINE WILLETT : Diapositive suivante. Pour vous répondre rapidement, oui, on peut les considérer dans l'étape 3, c'est-à-dire c'est une évaluation qui est encore à faire par le Conseil d'Administration.

Mis à part ces quatre points dont le traitement a été reporté, vous voyez sur l'écran une diapositive qui montre... la diapositive précédente, excusez-moi. Donc dans cette diapositive, vous voyez des différentes catégories d'avis qui se trouvent dans l'étape 3 ; il y en a 15 sur trois points, les OIG, la protection de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge et le RAM.

Ici, on voit que le Conseil d'Administration a accepté six points du communiqué de San Juan et il y en a quatre autres dont le traitement a été reporté.

Sur cette diapositive, nous voulons montrer quels sont les points qui sont dans la phase de mise en œuvre. L'organisation ICANN agit sur ces différents points, met en œuvre l'avis concernant ces

différents points. L'objectif de tout cela, c'est d'aider le Conseil d'Administration et le GAC à se mettre d'accord par rapport aux statuts de ces 173 points d'avis du GAC.

Voilà, c'était ma dernière diapositive.

MANAL ISMAIL :

J'ai une question qui a été également soulevée tout à l'heure. Mais on peut demander si les membres du GAC ont des commentaires ou des questions également.

Une question que je voulais vous poser, c'est de savoir comment nous allons procéder par rapport à l'avis qui reste à traiter. Les principes du GAC par rapport aux gTLD, les avis du GAC sur les ccTLD, ce sont des avis qui ont été formulés, ce sont des questions de principe et je ne crois pas que ces avis soient saisis dans le système encore. C'est le cas ?

CHRISTINE WILLETT :

Vous avez raison. Ils ne sont pas reflétés dans ce répertoire où il y a 173 points d'avis du GAC.

MAARTEN BOTTERMAN :

Je pense que ces principes sont importants et je suis sûr qu'on va les garder à l'esprit à tout moment. Ils font partie des

délibérations, sans aucun doute. Ce sont des principes que vous suivez pour travailler.

MANAL ISMAIL : Oui, je veux dire que ce sont des principes d'orientation pour le GAC mais ils ont été communiqués au Conseil d'Administration dans notre communiqué. Je sais que le système commence à Beijing, mais peut-être que l'avis du GAC avant Beijing n'est pas très urgent. Certains de ces avis peuvent ne pas être très urgents. Mais les principes du GAC, je pense qu'il s'agit d'un avis permanent du GAC et ce serait important qu'il soit reflété dans le système.

CHRISTINE WILLETT : Si nous sommes d'accord par rapport à la situation dans laquelle se trouvent ces 173 avis, nous pouvons finaliser ce tableau et à ce moment-là, je suggère que l'organisation revienne en arrière et se penche sur ces avis précédents, qui précèdent la réunion de Beijing et à ce moment-là, voir comment ce type d'avis pourrait être traités.

THIAGO JARDIM : Je me demande s'il est vraiment nécessaire d'attendre aussi longtemps avant d'inclure ces avis qui sont permanents et quelles seraient les raisons pour prendre aussi longtemps pour

les inclure. Nous savons qu'il y a un classement pour les avis qui sont déjà dans le tableau, mais on peut ajouter les avis permanents du GAC. Et je ne vois pas la raison pour laquelle il faudrait attendre pour les inclure. Je pense que ce serait important de pouvoir les inclure dans les plus brefs délais.

MAARTEN BOTTERMAN : Je pense que ce sont des principes qui sont à la base de votre travail. Ce serait une liste qui pourrait évoluer parce qu'elle s'applique à la façon dont vous travaillez. Nous savons que les avis que vous rendez ont trait avec ces principes opérationnels. Bien sûr, nous allons considérer ces principes que vous évoquez à chaque fois. Est-ce que cela est compréhensible ? Est-ce que c'est clair ?

THIAGO JARDIM : Non, je ne suis pas très sûr d'avoir compris votre suggestion. Est-ce que vous dites qu'il faut indiquer de notre côté qu'il s'agit d'un avis permanent du GAC et qu'on va les inclure sur la liste ?

MAARTEN BOTTERMAN : Si j'ai bien compris, les avis permanents du GAC, ce sont des avis que vous avez formulés et auxquels nous avons répondu. Et donc il est clair que cela est dans le système. Et ce qui est bien dans le système, c'est qu'il retrace tout ce qui a été fait,

comment vous avez formulé et comment nous avons répondu. Et cela nous aide à avancer. Donc j'ai l'impression qu'on parlait des principes que vous appliquez pour aboutir à vos communiqués ou à vos avis. Bien sûr, ces principes sont importants et nous les gardons à l'esprit mais ce sont des principes du GAC, des principes que le GAC utilise pour formuler ses avis.

MANAL ISMAIL :

Je devrait peut-être clarifier quelque chose ici. Il ne s'agit pas de principes qui guident la manière dont les membres du GAC aboutissent à une avis ou à une communiqué. Ce sont des principes que l'on formule et que l'on adresse à la communauté dans son ensemble et au Conseil d'Administration, donc ce que nous souhaitons voir lorsqu'on parle de gTLD, ccTLD, etc. Ces principes concernent un document de deux ou trois pages.

Becky, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose ?

BECKY BURR :

Je veux être sûre de bien comprendre. On parle des orientations du GAC par rapport à certains sujets, par exemple les principes pour les ccTLD, c'est-à-dire les principes qui doivent s'appliquer de manière permanente. Il ne s'agit pas de quelque chose qui nécessite des actions spécifiques. Il s'agit de principes, des

orientations lorsqu'il y a un problème avec un ccTLD et qu'à ce moment-là, ces principes doivent être appliqués. C'est de cela dont on parle ? Il s'agit de principes généraux d'orientation. Est-ce que j'ai bien compris ?

MANAL ISMAIL :

Oui, plus ou moins. Je veux dire, je pense que si nous avons un exemple concret de ce que nous avons dans nos principes du GAC, ce serait utile. Mais nous pouvons poursuivre cette discussion et je vais essayer de vous préciser, vous donner un exemple pour que vous ayez une idée de quoi on parle, par exemple les principes du GAC pour ce qui est de la délégation et redélégation des ccTLD, il y a des principes du GAC par rapport aux gTLD, il y a des principes du GAC par rapport au WHOIS. Ce sont des principes généraux que le GAC souhaite partager pour qu'ils soient respectés de manière générale.

Kavouss, la Suisse. Becky, voulez-vous répondre directement ?

BECKY BURR :

Je crois que sur la page du GAC, il y a un inventaire de tous ces principes. Je ne suis pas tout à fait sûre que comprendre ce qu'on nous demande de faire, les inclure dans le registre d'avis. Je veux être sûre de bien comprendre ce que vous voulez qu'on fasse. Nous savons que ces principes ont pour but d'être

appliqués lorsque des dossiers pertinents voient le jour. Mais je ne comprends pas très bien ce que vous voulez que l'on fasse avec.

MANAL ISMAIL : Ce que vous dites, c'est qu'ils devraient peut-être les garder en archives mais ne pas être inclus dans cette plateforme.

Kavouss, donc l'Iran, et puis la Suisse.

IRAN : Merci Manal. D'après les discussions d'hier, nous avons compris qu'il y a 26 avis encore qui doivent être traités. Nous essayons d'établir des catégories par rapport à ces avis. La première catégorie serait des avis par rapport auxquels il manque encore de les appliquer. Ensuite, il manque des arrangements finaux. Ensuite, deuxième catégorie, des avis par rapport auxquels le Conseil d'Administration demande des clarifications de la part du GAC. Que voulez-vous dire par les principes ? Quels sont les principes que vous cherchez ? Il n'y a pas de principes écrits par rapport à l'avis du GAC. Nous avons des fondements de notre avis, mais c'est quoi que vous cherchez ?

MANAL ISMAIL :

Non Kavouss, c'était ma question à Christine et à David. Je leur demandais où est-ce que les principes du GAC par rapport aux ccTLD et aux gTLD, où est-ce que ces principes pourraient rentrer dans cette plateforme, où est-ce qu'on pourrait les inclure dans notre plateforme. C'était une autre question à Christine et à David.

J'ai la Suisse après.

SUISSE :

Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Merci Manal. Bonjour aux membres du Conseil d'Administration.

Par rapport à cette question des différents types de principes du GAC, je pense que le secrétariat du GAC pourrait très facilement vous faire parvenir les documents. Il y a les principes par rapport aux ccTLD qui sont bien connus et qui concernent l'utilisation des ccTLD. Cela est adressé à l'IANA, à la ccNSO, au Conseil d'Administration, etc. Les principes sur les gTLD ou les principes par rapport au WHOIS complètent cette liste et ils concernent des avis spécifiques que l'on ne peut pas considérer comme déjà appliqués parce que c'est quelque chose qui s'applique de manière permanente. Si vous avez donc cette plateforme, par exemple s'il y a un sujet concernant les ccTLD, ces principes s'appliquent à cette question. Ce serait peut-être un moyen de

les inclure, dire bon, c'est les principes du GAC qui sont importants pour le GAC et qui n'ont pas été révisés par le GAC.

MAARTEN BOTTERMAN : Juste une précision. Si la question est de savoir si le principe du GAC est intégré dans cette plateforme, non. En même temps, puisque vous parlez du WHOIS, les différentes actions sont considérées à chaque fois que l'on agit par rapport au WHOIS. Pour ce qui est des dossiers dont le traitement a été reporté, ils figurent dans cette plateforme.

Mais s'il faut traiter les principes du GAC comme une catégorie différente, à ce moment-là, il faudrait en discuter et voir quel est votre avis. Finalement, les principes clés, ce sont les statuts constitutifs et les principes opérationnels sont importants pour le GAC car vous les respectez ou vous les suivez pour formuler vos avis au Conseil d'Administration. Et nous, nous faisons attention à ces principes aussi. Voilà la situation actuelle.

MANAL ISMAIL : Jorge a indiqué un élément important. C'est qu'ils peuvent servir de documents de référence au lieu d'une demande d'intervention. Je comprends ce que vous voulez dire parce que la plateforme contient les demandes d'intervention qui sont adressées au Conseil d'Administration non seulement de la part

du GAC mais aussi, de la part d’autres organisations de soutien ou comités consultatifs.

Je pense que les principes du GAC pourraient rester visibles en tant que documents de référence pour la communauté. C’est un bon début et nous pouvons continuer à analyser cela et voir comment les faire entrer dans la plateforme.

J’ai l’Iran, Kavouss.

IRAN :

C’est peut-être une question de langue. On n’a pas de principe. On a les principes opérationnels du GAC. Mais si vous parlez de documents de référence, alors là, c’est autre chose. Et les documents de soutien, c’est autre chose. Mais on n’a pas de principes, sauf nos principes opérationnels. Vous utilisez peut-être une terminologie différente. Vous parlez de la documentation historique, de référence, etc. Il faut être très précis dans notre terminologie. On n’a pas de principe.

MANAL ISMAIL :

Ce sont d’anciens documents du GAC qui sont toujours en vigueur. Et nous voulons savoir comment les inclure dans le système. On les appelle principes du GAC pour l’instant. Je crois que tout ceci devient trop technique.

Nous allons donc réfléchir à une suggestion pour que David et Christine voient où placer ceci dans le système dès que nous l'aurons compris un peu mieux.

D'autres questions ? D'autres commentaires dans la salle ? Alors on peut continuer avec la présentation. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : C'est Chris Gift qui va prendre la parole tout de suite. Il va présenter le mécanisme pour les codes à deux caractères. Chris, allez-y s'il vous plaît. Je ne sais pas si vous êtes là.

CHRIS GIFT : Merci à tous. Bonjour, bonsoir. Je veux parler de la présentation des codes à deux caractères. Ceci apparaît à partir d'ICANN61. On a demandé de changer le mécanisme par lequel les membres du GAC reçoivent des notifications sur les deux caractères. Auparavant, il y avait un document qui était envoyé par courriel. Il fallait voir toute la liste et les membres voulaient quelque chose d'un peu plus simple, quelque chose qui soit disponible dans le site web du GAC également.

Alors lors de la réunion ICANN61, nous avons pris note des actions à mettre en place pour voir ces exigences et ici dans cette réunion ICANN62, présenter une proposition respectant ces exigences qui sont satisfaisantes pour les membres du GAC.

Nous allons la présenter, nous allons écouter vos commentaires pour les incorporer à la proposition. Par la suite, on va la mettre en place ultérieurement.

Ceci dit, ce que nous voyons sur l’écran, c’est ce que nous aimerions mettre en place pour ces noms à deux caractères. Ceci est inclus dans le site web du GAC dans la partie activités du GAC du site web dès que vous aurez démarré votre séance. Le contenu serait derrière une protection, un firewall VPN ; ce ne serait pas des données publiques. Ceci appartiendrait à la partie privée du site. Ces données seraient donc privées et disponibles uniquement pour les membres du GAC.

Les fichiers de zone pertinents et l’information pertinente seraient chargés régulièrement pour que vous puissiez voir les changements. Il faut déterminer quelle serait la régularité mais ce serait peut-être trois ou quatre fois par an. Il faudrait en discuter.

Comme vous pourrez le voir, ici, je peux signaler les données sur les noms à deux caractères qui seraient affichées dans ce tableau. Alors là, vous voyez les noms à deux caractères au second niveau. Vous verriez seulement les données pertinentes pour vous ou les noms à deux caractères qui soient pertinents pour vous, alors vous ne verriez pas les noms à deux caractères au niveau pays. Vous verriez plutôt les enregistrements de ces

noms à deux caractères puis vous pourriez faire une recherche sur cette liste, vous pourrez faire des classements, le mettre en ordre alphabétique ou quoi que ce soit. Et si vous avez des inquiétudes ou si vous voulez poser une question, nous, à l'organisation ICANN, vous avez là un lien pour contacter Laurent Ferrali et là alors, présenter vos inquiétudes, ce qui vous préoccupe par rapport aux enregistrements des noms à deux caractères qui vous intéressent. Et voilà, c'est tout.

L'idée, donc, est d'avoir un référentiel pour que les membres du GAC puissent voir ces enregistrements des noms à deux caractères au second niveau de manière privée.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant et je recevrai avec plaisir vos questions et vos commentaires.

MAARTEN BOTTERMAN : Avez-vous des questions par rapport à ce mécanisme ? Oui ? OK.

THIAGO JARDIM : Merci de la présentation. Ici, nous allons voir la date de l'enregistrement de ces codes à deux caractères ? Merci. Est-il possible de voir la date ?

CHRIS GIFT : En ce moment, on n’a pas prévu de montrer la date. Mais on peut considérer cette possibilité. Je crois que nous avons l’information, alors on pourrait la montrer dans le site. Si elle est utile pour les membres du GAC, nous le ferons avec plaisir.

THIAGO JARDIM : Merci. Dans la mesure du possible, ce serait très utile. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : Chris, je vois qu’il y a des gens qui disent oui de la tête. Alors je crois que vous êtes d’accord avec cette proposition. Et Manal, elle est aussi d’accord. Ce que je veux dire, c’est que Chris Gift est le responsable de la présentation et pas Chris Disspain. Chris Gift. Voilà. Je vais donc modifier l’écran et je vais l’envoyer aux dirigeants du GAC.

MANAL ISMAIL : Il y a d’autres questions ? Je vous prie de vous identifier.

RWANDA : Merci madame la Présidente. Je viens du Rwanda. Je veux savoir comment pouvoir accéder à cette plateforme. Cela est situé sur le site web standard ou sur le site web de l’ICANN ? Si on le fait à travers le site web de l’ICANN, je crois qu’il faudrait nous montrer comment démarrer la séance dans cette plateforme.

MANAL ISMAIL : Merci le Rwanda. Je crois que c'est pour l'instant une démonstration mais ce serait vraiment utile de savoir où se trouve toute cette documentation. Je crois que c'est sur le site web de l'ICANN.

CHRIS GIFT : Ceci est situé sur le site web du GAC. Il faut démarrer la séance comme membre du GAC et l'accès est privé.

MAARTEN BOTTERMAN : Quand est-ce que cela sera disponible ?

CHRIS GIFT : On n'a pas encore de délai établi. On peut travailler avec les dirigeants du GAC et voir quelles sont les priorités ainsi que les fonctionnalités supplémentaires que vous souhaitez sur le site web du GAC. Pour l'instant, on a beaucoup de travail sur ce site web. Il faudrait bien établir quelles sont vos priorités et voir d'autres demandes, d'autres initiatives en cours.

MANAL ISMAIL : Merci Chris.

L'Égypte et puis le Brésil.

ÉGYPTE : Je tiens à remercier Chris de sa présentation. J’ai une question ou une suggestion. Si l’on avait une fonctionnalité pour exporter ces données en fonction du volume, peut-être pourrions-nous avoir cette fonctionnalité qui serait très utile pour pouvoir télécharger l’information, pouvoir l’analyser et continuer à travailler. Peut-être il faudrait répondre à l’ICANN ou à d’autres organismes. Alors si on avait la fonction « exporter », ce serait vraiment utile. Merci.

CHRIS GIFT : C’est une excellente suggestion. On va en tenir compte, bien entendu. Je crois que c’est possible de le faire. Il s’agit d’établir les priorités.

MANAL ISMAIL : Merci Chris.
Maintenant, le Brésil.

BRÉSIL : Merci Manal. Je m’excuse de mon retard. Peut-être on a déjà posé la question et moi je n’étais pas là.
Je crois qu’il est utile, comme mon collègue l’a bien dit, d’avoir des informations un peu plus détaillées. Toutefois, quel est

l'objectif de posséder cette information ? Et comment est-elle liée à l'avis du GAC et aux inquiétudes que le GAC présente sur la question ? Je ne vois pas de lien au-delà des inquiétudes présentées par certains pays sur la délégation des codes à deux caractères. Voilà donc la situation jusqu'à présent. Ce serait bien de savoir quel serait le but de compter avec ces données et comment elles sont liées avec l'inquiétude que je viens de présenter. C'est une partie de la réaction de l'organisation ICANN à ces inquiétudes qui ont été présentées. Il semblerait que pour ce qui est deux caractères, il y a un état de mise en œuvre, c'est-à-dire l'ICANN essaie de le mettre en œuvre. Alors c'est quelque chose que l'ICANN fait pour répondre à nos inquiétudes ?

MANAL ISMAIL :

Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, il s'agit d'un outil qui permet de faire le suivi de la question de sorte à ce que les pays préoccupés par cette question puisse recevoir une notification. Bien entendu, nous continuons avec les débats en cours et nous pouvons parler d'autres questions. Mais cet outil sert à faire le suivi.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, l'idée, c'est que vous soyez informés de ce qui se passe. C'est une information dont vous aviez besoin, voilà pourquoi cet outil est là.

MANAL ISMAIL : D'autres questions ? D'autres commentaires dans la salle sur cette démonstration du site web ?

IRAN : Manal, je ne suis pas sûr encore sur l'origine de ces données, de ce tableau. D'où est-ce que cela vient ? C'est les membres du GAC qui l'ont demandé ? Je ne sais pas d'où cela vient. Quelle est l'origine de toutes ces données, de toutes ces informations qui sont ici dans ce tableau ? Merci.

MANAL ISMAIL : Vous pouvez me corriger si je me trompe mais d'après ce que je comprends, cette information vient des codes à deux caractères qui ont été libérés actuellement et toute libération future apparaîtra justement dans ce tableau pour que les membres du GAC intéressés puissent faire le suivi de la délégation des codes à deux caractères.

MAARTEN BOTTERMAN : Ceci est à titre d’information, pour que vous sachiez ce qui se passe. Ce n’est qu’un reflet de ce qui se passe.

IRAN : La question du collègue du Brésil est liée à cela. Il y a des codes à deux caractères qui créent des conflits. Alors on ne veut pas avoir un tableau. Je ne comprends pas. Il faut séparer ces questions qui restent toujours liées.

MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Vous avez raison. Pour l’instant, il s’agit de deux questions séparées. Nous parlons là d’un outil qui a été accordé à San Juan pour aider les membres du GAC à faire le suivi des délégations des codes à deux caractères. Mais bien entendu, ceci ne remplace aucune autre discussion de politique qui s’avère nécessaire. Merci.

L’Inde ?

INDE : Je crois que ce serait bien de montrer l’enregistrement des données tel que mon collègue du Brésil l’a signalé tout à l’heure.

Pour les libérations futures, il faudrait mentionner tentativement les dates de libération future.

MAARTEN BOTTERMAN : Je crois qu'en ce moment, ceci reflète les données des fichiers de zone qui sont à titre informatifs. Il n'y a pas d'information sur les libérations futures car cela dépendra d'une décision politique je pense.

MANAL ISMAIL : Très bien. Des questions, des commentaires supplémentaires dans la salle ? Nous pouvons peut-être remercier Chris en premier lieu d'avoir participé à distance. C'est vraiment utile.

Et nous passons maintenant à la dernière diapositive.

MAARTEN BOTTERMAN : Nous avons parlé de la manière d'aller de l'avant et d'avoir le feedback sur votre avis aussi vite que possible avant la prochaine réunion. Et compte tenu de la réunion de Barcelone à partir du 20 octobre, ceci s'adapte à nos plans.

CHRISTINE WILLETT : Merci Maarten. Voici le chronogramme prévu pour le personnel de l'organisation ICANN et pour la considération du Conseil d'Administration de l'ICANN pour ce qui est du communiqué de Panama. On prévoit qu'à moins qu'il y ait des circonstances en dehors de notre portée, nous espérons avoir un tableau de bord

sur cet avis et avoir fini toute l'information pour septembre, quelques cinq semaines avant la réunion ICANN63.

MAARTEN BOTTERMAN : Je ne sais pas si vous avez des questions, des suggestions à cet égard ? L'objectif est d'être clairs et de nous assurer que tout soit fait d'une manière aussi précoce que possible. Pour nous, il est important de débattre de cette question dans une réunion en présence au lieu d'un séminaire en ligne. Nous voyons quels sont les délais pour la réunion de Barcelone et nous pensons que nous aurons le temps nécessaire.

MANAL ISMAIL : L'Iran.

IRAN : J'ai participé à certaines de ces réunions qui ressemblent à la réunion du Conseil d'Administration du 27 juillet qui est mentionnée ici. Là, on a dit que le Conseil d'Administration voulait bien comprendre l'avis du GAC et ne présentait aucune question pour une clarification supplémentaire. Je voudrais comprendre cela plus en détails. Maarten m'a dit que le but de tout cela était de savoir si l'on comprenait l'avis. Mais il n'y a jamais eu une demande de clarification quand aux termes du point de vue linguistique, du point de vue du contenu, du point

de vue du respect aux statuts constitutifs ; on ne nous a jamais demander de clarification. Alors comment on va aborder ce type de questions ? Dans quelle réunion ?

Et je profite pour dire que la connexion d'Adobe Connect de ces réunions n'a pas été très efficace, alors on n'a pas fait une bonne utilisation du temps. Il y avait un manque de compréhension à cause de la mauvaise communication. J'espère donc qu'à l'avenir, nous pourrions disposer d'un outil à distance un peu plus performant. Merci.

MANAL ISMAIL :

Je voudrais m'assurer d'avoir bien compris. Ce que vous dites, Kavouss, c'est que lors des appels, nous devrions nous concentrer à clarifier l'avis du GAC et de ne pas donner d'autres informations ?

IRAN :

Le Conseil d'Administration a dit que l'objet de la réunion était de comprendre l'avis du GAC. Mais nous voudrions que lors de cette même réunion, au cas où il faudrait que le GAC donne une clarification, et bien de le dire au cours de cette même réunion, pas qu'il nous dise qu'ils veulent comprendre l'avis. Ils doivent nous dire si c'est du point de vue linguistique ou quoi que ce soit. S'ils veulent des précisions, on peut le faire lors de la même

réunion. Je n'ai jamais entendu cette question. J'ai posé la question et Maarten m'a dit : « L'objet de la question n'est pas de chercher des précisions ou des clarifications. » Alors moi, je me demande quand est-ce qu'il vont nous demander des précisions ou des clarifications ?

MANAL ISMAIL :

Je vais essayer de répondre à votre préoccupation et bien entendu, après, je passe la parole à Maarten.

Nous avons demandé que les échanges entre le GAC et le Conseil ultérieurs à la publication du communiqué soient limités à une précision ou une clarification de l'avis du GAC, c'est-à-dire donner des informations complémentaires, expliquer plus clairement ce que l'on a voulu dire avec un terme ou un autre, etc.

Je crois que ce que nous disons, c'est qu'on ne donne pas de nouvelles opinions au cours de l'appel. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

IRAN :

Je n'ai jamais demandé de rouvrir le débat parce que c'est un avis consensuel du GAC qui ne devrait pas être rouvert. Mais je me demande si le Conseil a besoin éventuellement de recevoir une précision sur le communiqué, c'est-à-dire que je ne parle

pas de rouvrir le débat. Quelque chose à considérer pour clarifier. C'est les autorités du GAC qui doivent le clarifier. Alors quand est-ce que cette déclaration est demandée ?

MAARTEN BOTTERMAN : Pour nous, ces réunions ont été utiles et nous les avons organisées pour que le Conseil d'Administration comprenne l'avis du GAC pour pouvoir l'évaluer et y répondre. C'est la manière dont nous avons travaillé et nous avons invité à la présentation différentes opinions. À notre avis, tout cela a été très utile pour préparer notre propre réponse. Pour éviter de deviner ce que le GAC a voulu ou n'a pas voulu dire, votre participation est bien et même celle d'autres membres du GAC. C'est le feedback que nous cherchons. Alors la réunion a été utile aux fins prévues.

MANAL ISMAIL : Merci Maarten.

L'Inde et puis il faut finir la réunion parce que je vois que nos collègues de la GNSO sont ici dans la salle.

INDE : Une observation par rapport au tableau d'informations. Je crois que c'est bien que ces informations soient affichées pour avoir

des informations et savoir s'il y a un accord ou s'il y a une opposition.

Et deuxièmement, ce qui a déjà été délégué, à cet égard, on pourrait voir... ce qu'il faudrait savoir, c'est ce qui se trouve en cours de processus, ce que l'on envisage pour l'avenir avec une date tentative.

Je crois que ce serait vraiment bien de disposer de cette information. Ce serait utile de l'inclure dans le site web.

MANAL ISMAIL :

C'est une très bonne observation, l'Inde. Merci beaucoup.

À qui pouvons-nous nous adresser avec ces demandes pour le portail ? Maintenant, on n'a pas le temps – cela, c'est clair. Mais quel serait le canal pour poser davantage de questions ?

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Je crois que Chris Gift pourrait le faire.

MANAL ISMAIL :

Très bien. Alors nous allons écrire nos questions.

Et je tiens à remercier maintenant Maarten, Leon, Becky, tous les membres du GAC qui se trouvent dans la salle. Je vous remercie de cette discussion si interactive. Et la réunion du BGRI est

conclue. Avant de commencer avec l'autre réunion, je ne sais pas si Maarten Botterman veut...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]